



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Les conditions d'inscription sont communes à toutes les classes. Notre préparation aux concours fonctionne en externat (les étudiants peuvent cependant se restaurer dans les locaux dans les espaces prévus à cet effet).

- **Inscription et confirmation d'inscription :**

Les candidats qui sont déclarés admissibles à la suite de leur(s) entretien(s) de candidature sont définitivement admis sous réserve : d'une confirmation écrite de leur part dans les 14 jours suivant la notification d'admissibilité, du versement du premier acompte de leurs frais de scolarité et de la signature et approbation des présentes conditions générales d'inscription. Une fois ce délai passé les candidats sont **automatiquement placés sur liste d'attente** et perdent leur priorité. Ils peuvent toujours confirmer ultérieurement leur volonté d'intégrer l'établissement **dans la limite des places disponibles**.

Le candidat devra fournir à la rentrée une attestation CVEC (cotisation vie étudiante et de campus) et une attestation de responsabilité civile. Il devra également finaliser son dossier administratif sur notre plateforme de gestion pédagogique en ligne école-futée.

La **rentrée scolaire est fixée au lundi 31 août 2026** pour toutes les classes. Cette date est susceptible d'être modifiée jusqu'au 30/07/2026 en fonction du planning spécifique de la semaine de rentrée.

- **Frais de dossier et frais de scolarité :**

Les frais de pré-inscription, d'étude de dossier et d'entretien sont de 150€. Ils sont payés avant tout entretien, directement par carte bancaire sur notre site internet, par chèque à l'ordre de la société « LES PROFS ASSOCIÉS », ou par virement bancaire sur le compte de la société :

IBAN : FR76 3002 7172 6100 0217 9610 101
BIC : CMCIFRPP

Le montant des frais de scolarité est de 15 500€ :

- 3 100€ à confirmation de l'inscription, payés par virement bancaire ou chèque
- 8 prélèvements automatiques de 1 550€, au premier jour de chaque mois, entre le 01/09/2026 et le 01/04/2027 (les autorisations de prélèvement vous seront envoyées après confirmation de votre inscription).

Le paiement comptant des frais de scolarité en un règlement unique donne lieu à une réduction de 500€ sur les frais de scolarité.

L'ensemble des stages qui sont proposés à nos élèves durant l'année scolaire (notamment durant les vacances scolaires) ne génèrent aucun surcoût de scolarité. Seuls les stages dispensés hors site donneront lieu à une contribution financière des familles afin de prendre en charge l'hébergement, le transport et les repas des étudiants (les frais pédagogiques seront assumés par l'établissement).

- **Annulation :**

Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, par lettre recommandée AR adressée à l'adresse suivante :

*La Prépa Autrement (Service comptable)
8, rue du commandant Schloesing
75 116 Paris*

Le premier acompte d'inscription ne peut donner lieu à aucun remboursement. Une fois la rentrée passée, la totalité de la scolarité reste due, quel que soit le motif ou la date du désistement.

- **Exclusion :**

La direction peut à tout moment prononcer l'exclusion d'un élève qui aurait contrevenu au règlement intérieur de l'établissement. En cas d'exclusion, et quel qu'en soit le motif, la totalité des sommes encaissables au jour de l'exclusion restera acquise à la société, sans aucune possibilité de remboursement. Les prélèvements non effectués seront en revanche annulés.

Le versement de l'acompte d'inscription vaut pleine acceptation de ces conditions.